



Motion conjointe du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise (SMTC-AC) et de la Régie Etablissement Public Industriel et Commercial T2C

Les violences, les menaces et les injures à l'encontre des salariés de T2C sont inacceptables.

Par leurs actes, les auteurs de ces faits entravent la réalisation d'un service public aussi essentiel que le transport du quotidien.

Le SMTC s'engage, aux côtés de la Régie T2C, pour réprimer ces délits.

Le SMTC salue le travail engagé de longue date par T2C, la Police et la Justice. Chaque fait est tracé, de son origine au dépôt de plainte, de l'enquête de police à la transmission au procureur de la République, jusqu'à la sanction. La vidéo et les caméras-piétons facilitent l'établissement des preuves.

Si la réponse pénale est indispensable, c'est aussi la source qu'il faut tarir. Quand les agressions ont lieu, il est déjà trop tard pour les victimes.

Nous voulons rappeler régulièrement que derrière chaque salarié de T2C agressé, c'est une femme ou un homme au service de ses concitoyens qui est attaqué, c'est la citoyenneté qui recule. Le transport public irrigue tous les quartiers ; il permet à toutes et tous de sortir de chez soi et d'accéder librement et sans crainte aux lieux de son choix. C'est un acquis que nous devons protéger. Il ne va pas de soi.

Nous n'acceptons pas le fatalisme. La montée des tensions sociales est une évidence ; elle n'est pas une excuse. Des voies existent dans notre pays et sur notre territoire pour exprimer revendications et motifs de lutte, sans s'en prendre à ceux qui n'y sont pour rien.

Nous prenons toute notre part dans ce travail au long cours de protection des salariés et d'apaisement de l'espace public, dans le respect de nos valeurs cardinales. Notre action doit être raisonnée, ferme, proportionnée et donc, juste.

Nous agissons pour réduire au maximum tout le spectre des mauvais comportements, quels qu'en soient les auteurs. Les incivilités ne sont pas plus acceptables parce qu'elles sont plus fréquentes (grossièretés et agressivité trop ordinaires) ; elles ne sont pas plus acceptables parce qu'elles se passent dehors (circulation ou stationnement sur les voies réservées, gestes obscènes) et non dedans. Elles ne sont pas plus acceptables entre usagers qu'elles ne le sont à l'encontre des salariés.

La présence dans les tramways et les bus, les actions répétées de communication et d'éducation sont notre levier.

Nous demandons à l'ensemble des acteurs agissant dans le domaine de la tranquillité publique de démultiplier notre effort en tenant cette exigence d'égalité sur l'intégralité de l'espace public.

Nous savons qu'il y a un nombre de faits, qui a progressé ces dernières années, dans le sillage des chiffres de la délinquance générale. Nous ne méconnaissions pas cette réalité sociale, mais nous agissons avec courage et détermination pour refuser toute idée de fatalité. Nous saluons l'effort constant des salariés de T2C qui ne baissent pas les bras et font respecter chaque jour le règlement d'exploitation. Ce sont eux qui font vivre la continuité du service public.

Nous avons augmenté les budgets consacrés à la sécurité en fonctionnement et en investissement. Nous avons un accès privilégié aux services de police. S'en prendre à un agent du transport public est une circonstance aggravante.

Nous demandons que la même fermeté s'applique dans tous les lieux publics et que les citoyens eux-mêmes, par leur exemplarité et leur réprobation manifeste vis-à-vis des fauteurs de trouble, contribuent au contrôle social.

Nous recensons avec précision les faits et refusons tous les amalgames qui sapent la cohésion sociale et entretiennent le malheur. Tous les faits n'appellent pas la même réponse et seule la variété des faits justifie la variété des réponses. Mais chaque fait appelle une réponse.

Nous sommes vigilants sur la montée en puissance de la fraude qui lèse la collectivité de recettes au détriment de la qualité de l'offre pour les usagers. Nous refusons que s'installe une relation de cause à effet entre la gratuité du weekend et la fraude de semaine : la règle est claire, elle doit être respectée.

Nous veillons à ce que l'effort de contrôle et de médiation ainsi que le niveau des sanctions inscrites au règlement d'exploitation soient adaptés en permanence à la typologie actuelle des faits.

Des actions sont réalisées avec les forces de l'ordre dans le cadre de la convention fixant les modalités de coordination de la sécurité dans les transports publics entre les services territoriaux de sécurité publique, T2C et les services du Procureur de la République et de conventions avec différentes Polices Municipales de la Métropole, dont celle de Clermont-Ferrand.

Nous demandons une vigilance accrue aux autres acteurs publics afin de proportionner leur effort au volume et à la gravité des faits et de positionner leurs forces aux moments et aux endroits adaptés sans laisser de territoires ou de moments vierges d'action.

La justice sociale est fondée sur l'égalité des droits. Cela vaut pour la faculté de se déplacer librement. Les délits et les incivilités dans les transports pénalisent tout particulièrement ceux qui n'ont pas d'alternative.

Nous refusons de faire porter le poids d'un égal droit aux transports sur les seules épaules des salariés de T2C. Un effort commun et partagé par les acteurs publics et les citoyens est nécessaire pour concrétiser cet idéal.

En agissant pour protéger les salariés, nous agissons aussi pour l'ensemble des usagers des transports publics.

Nous demandons que cette continuité claire entre le respect des salariés de T2C et le respect du droit de chacun à se déplacer en sécurité soit affirmée et mise en valeur par tous nos partenaires.

Avec cette motion, le SMTC et la T2C souhaitent exprimer aux salariés de T2C leur solidarité face aux actes d'incivilités et de violence dont ils sont victimes et les assurer de leur complète et totale mobilisation.

Le Président du SMTC



M. François RAGE

La Présidente de T2C



Mme Blandine GALLIOT